

Navigation sur le canal de Lachine 2026 : horaires des écluses et permis

Publié le 9 mai 2026 21 min de lecture



Résumé analytique

Le [canal de Lachine](#) (Montréal, Québec) est une voie navigable historique de 13,5 à 14,5 km reliant le Vieux-Port de Montréal au lac Saint-Louis (Source: [www.pc.gc.ca](#)) (Source: [www.nationalgeographic.com](#)). Autrefois une route commerciale vitale au XIXe siècle, il a été entièrement reconverti en lieu historique national de Parcs Canada (géré depuis 1978 (Source: [parks.canada.ca](#)) et en corridor nautique récréatif. La saison de navigation 2026 s'étendra à nouveau approximativement de la **mi-mai à la mi-octobre** (Source: [parks.canada.ca](#)) (Source: [nouvellesdici.com](#)). Parcs Canada a publié l'**horaire d'éclusement et les tarifs** pour 2026 : les cinq écluses du canal fonctionneront selon un horaire fixe (voir Tableau 1) et appliqueront des frais de transit standards (Tableau 2), en dehors d'une période de laissez-passer gratuit. Notamment, le programme « Laissez-passer Canada fort » offre l'**éclusement et la navigation non motorisée gratuits du 19 juin au 7 septembre 2026** (Source: [parks.canada.ca](#)) (Source: [parks.canada.ca](#)). Des locations de canots Voyageur et des visites guidées sont proposées (par exemple par Aventures H2O près de [Griffintown](#) (Source: [www.aventuresh2o.ca](#)) (Source: [www.pleinairlacarte.com](#)). Les écluses du canal (n° 1 à 5) offrent un dénivelé total d'environ 10 m (les écluses 3 et 4 ont chacune une levée d'environ 2,6 m (Source: [parks.canada.ca](#)) (Source: [parks.canada.ca](#)) et permettent l'accès depuis le fleuve (écluses 1 et 2 dans le Vieux-Montréal (Source: [parks.canada.ca](#)) jusqu'à Lachine (écluse 5 au lac Saint-Louis (Source: [parks.canada.ca](#)). Les plaisanciers près de Griffintown (Montréal–Le Sud-Ouest) peuvent mettre leur embarcation à l'eau via les quais du Vieux-Port/écluse 1 ou le centre Aventures H2O à proximité ([Marché Atwater](#)/écluse 3) (Source: [parks.canada.ca](#)) (Source: [www.pleinairlacarte.com](#)), car les rampes de mise à l'eau de la Ville de Montréal se trouvent à Lachine et ne sont pas directement adjacentes à Griffintown (Source: [montreal.ca](#)). Ce rapport fournit une analyse approfondie de la saison 2026 – combinant contexte historique, détails opérationnels, structures de permis et de tarifs (avec tableaux de données), directives aux utilisateurs, études de cas ([festivals](#) et entreprises de location) et perspectives d'avenir pour la navigation sur le canal – avec de nombreuses références aux sources officielles et aux résultats de recherche.

Introduction

Le **canal de Lachine** est un canal historique du XIXe siècle qui traverse l'île de Montréal, au Québec, Canada (Source: [www.pc.gc.ca](#)) (Source: [www.nationalgeographic.com](#)). Initialement envisagé au XVIIe siècle (Source: [parks.canada.ca](#)) pour contourner les rapides de Lachine sur le fleuve Saint-Laurent, il a finalement été construit de 1821 à 1825 par des marchands montréalais (Source: [parks.canada.ca](#)). Des agrandissements

ultérieurs (1843–1848 et 1873–1884) ont permis d'accueillir des navires plus grands (Source: parks.canada.ca). À son apogée (milieu des années 1800), le canal a catalysé l'essor industriel de Montréal, reliant le port au lac Saint-Louis (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca). Cependant, après l'achèvement de la Voie maritime du Saint-Laurent et des autoroutes modernes au XXe siècle, le transport maritime commercial a décliné. Le canal a été fermé à la navigation dans les années 1970 et officiellement désigné « lieu historique national » par Parcs Canada en 1978 (Source: parks.canada.ca).

Depuis la fin des années 1990, un important projet de « revitalisation » mené par les autorités fédérales, provinciales et municipales a transformé le canal en un parc urbain et une voie navigable récréative (Source: parks.canada.ca). La **Maison des éclusiers** (construite en 1875) et le **Hangar 1825** (ancien silo à grain) ont été restaurés, et une [piste cyclable/piétonne polyvalente](https://parks.canada.ca) longe désormais tout le canal (Source: parks.canada.ca) (Source: www.nationalgeographic.com). Le canal a rouvert à la navigation de plaisance en 2002 (Source: parks.canada.ca) (Source: www.nationalgeographic.com), et il est aujourd'hui très fréquenté par les cyclistes, les pagayeurs et les touristes. Parcs Canada estime à **plus d'un million le nombre de visiteurs annuels** le long du corridor du canal (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca). Les **5 écluses (numérotées 1 à 5)** du canal demeurent entièrement opérationnelles : les écluses 1 et 2 au Vieux-Port (centre-ville) et les écluses 3 à 5 progressant vers l'ouest en direction de Lachine. (Les écluses 1 et 2 étaient l'entrée originale pour les navires océaniques (Source: parks.canada.ca) ; l'écluse 3 « Saint-Gabriel » et l'écluse 4 « Côte-Saint-Paul » ont chacune une levée d'environ 2,6 m (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca) ; l'écluse 5 « Lachine » est la porte d'entrée du lac Saint-Louis (Source: parks.canada.ca).

Le canal de Lachine fonctionne donc désormais principalement comme un **canal de navigation récréative** (canot, kayak, etc.), complété par des visites guidées et des locations. Le mandat de Parcs Canada se concentre sur l'éclusage gratuit et l'interprétation historique publique, et non sur les frais d'éclusage commerciaux (Source: parks.canada.ca). Ce rapport analyse les dispositions spécifiques pour la **saison de navigation 2026** sur le canal : dates d'ouverture/fermeture, horaires des écluses, exigences en matière de permis, lieux de mise à l'eau (en particulier pour les utilisateurs de la zone de Griffintown), frais associés et activités connexes. Il s'appuie sur des publications officielles (Parcs Canada, Ville de Montréal), des sources de l'industrie/location, des rapports journalistiques et des études de cas pour fournir une image complète de la navigation sur le canal de Lachine en 2026, incluant le contexte historique et les implications futures.

Contexte historique

La conception du canal remonte à **1671**, mais elle ne s'est concrétisée qu'au XIXe siècle (Source: parks.canada.ca). En 1825, le **premier canal** a ouvert pour les petites embarcations à voile à fond plat (Source: parks.canada.ca). Il a été agrandi pour le trafic plus important au milieu du siècle, alimentant l'ère industrielle de Montréal. En 1851, le canal était le premier maillon d'une chaîne de canaux reliant l'Atlantique aux Grands Lacs (Source: parks.canada.ca). Cependant, avec l'avènement des chemins de fer et de la Voie maritime moderne, l'importance commerciale du canal a diminué. Au milieu du XXe siècle, seules de petites embarcations locales naviguaient sur le canal, et il était tombé en désuétude. Gérant ces ressources patrimoniales, Parcs Canada a pris en charge le site du canal en 1978 (Source: parks.canada.ca). Un effort de « **revitalisation** » à partir de la fin des années 1990 a investi **des dizaines de millions de dollars** pour restaurer les structures patrimoniales, draguer le chenal et reconstruire l'infrastructure (Source: parks.canada.ca). Le canal a été officiellement **rouvert à la navigation de plaisance en 2002** (Source: parks.canada.ca).

Aujourd'hui, le canal de Lachine est célébré comme un « *parc urbain* » et un lieu historique. La piste polyvalente pavée le long de ses rives est constamment classée parmi les itinéraires cyclables les plus populaires de Montréal (Source: 2727coworking.com) (Source: parks.canada.ca). Des parcs et des attractions ont été aménagés à chaque écluse et le long des rives (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca). Par exemple, les écluses 1 et 2 sont maintenant un centre d'interprétation dans le Vieux-Montréal (Source: parks.canada.ca), et le parc du Lien-Nord (2019) relie le Hangar 1825 à l'écluse 3 (Source: parks.canada.ca). En 2016, le canal a été intégré aux critères de l'UNESCO dans son ensemble en relation avec le patrimoine du Vieux-Montréal.

Malgré son succès touristique, le canal vise toujours à préserver l'imagerie historique du Montréal industriel. Les documents de Parcs Canada notent : « *le patrimoine industriel du canal* » et son rôle dans « *le transport maritime, la canalisation et l'industrialisation* » du Canada (Source: parks.canada.ca). Parallèlement, la ville et les organismes fédéraux de préservation promeuvent une *utilisation active*, avec une politique d'*éclusage gratuit ou à faible coût pour les loisirs*. Ce double mandat (patrimoine + loisirs) oriente les politiques pour la saison de navigation 2026 analysées ci-dessous.

Aperçu de la saison de navigation 2026

Selon Parcs Canada, la **saison de navigation (plaisance) 2026** sur le canal de Lachine s'étendra de la **mi-mai à la mi-octobre** (Source: parks.canada.ca). Cela est conforme aux années précédentes et aux informations municipales (Source: parks.canada.ca) (Source: nouvellesdici.com). Les dates officielles de début/fin ne sont pas fixées sur les jours fériés du calendrier, mais tombent généralement autour du 15

mai et du 12 octobre (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca). En détail : « Les quais sont généralement installés à la mi-mai (lorsque les niveaux d'eau le permettent) et retirés à la fin d'octobre. » (Source: montreal.ca). La saison 2026 s'étend donc sur environ cinq mois.

Pendant la saison, les plaisanciers peuvent traverser les 13,5 km du canal via cinq écluses. Parcs Canada publie un **horaire d'éclusage** qui varie selon la date (voir Tableau 1). En 2026, l'horaire est le suivant :

- **15 mai – 24 juin** : Les éclusiers effectuent les éclusages *seulement deux fois par jour* (à 9 h 30 et 13 h 00) *tous les jours* (Source: parks.canada.ca).
- **25 juin – 16 août** : Horaire de pointe estival : les écluses fonctionnent en continu *tous les jours*, approximativement de **9 h 30 à 16 h 15** (avec le dernier transit complet via les écluses 1 et 5 prévu à 13 h 00) (Source: parks.canada.ca).
- **17 août – 7 septembre** : Période de transition : en **semaine (lun-ven)**, les éclusages ont lieu à 9 h 30 et 13 h 00 ; mais les **week-ends et jours fériés**, les opérations d'éclusage quotidiennes se déroulent de 9 h 30 à 16 h 15 (dernier transit à 13 h 00) (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca).
- **8 septembre – 12 octobre** : Fin de saison : comme en mai/juin, les écluses fonctionnent deux fois par jour (9 h 30 et 13 h 00) tous les jours (Source: parks.canada.ca).

Ces détails proviennent directement des pages d'horaires de Parcs Canada (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca). (Le Tableau 1 ci-dessous résume l'horaire d'éclusage 2026.) Cet horaire rigide souligne la sécurité et l'efficacité sur un canal urbain aussi fréquenté : les plaisanciers doivent arriver *au moins* 30 à 60 minutes avant les éclusages prévus pour assurer leur passage (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca).

Tableau 1. Horaire de fonctionnement des écluses (2026)

PLAGE DE DATES	SEMAINE (LUN-VEN)	WEEK-ENDS/JOURS FÉRIÉS (SAM, DIM, FÉRIÉS)
----------------	-------------------	---

| **15 mai – 24 juin 2026** | 9 h 30 et 13 h 00 (seulement) (Source: parks.canada.ca) | 9 h 30 et 13 h 00 (idem) || **25 juin – 16 août 2026** | 9 h 30 – 16 h 15 (en continu)* (Source: parks.canada.ca) | 9 h 30 – 16 h 15 (en continu)* || **17 août – 7 sept. 2026** | 9 h 30 et 13 h 00 | *Sam/Dim/Jours fériés* : 9 h 30 – 16 h 15 || | (Lun-Ven : 9 h 30 et 13 h 00) (Source: parks.canada.ca) || **8 sept. – 12 oct. 2026** | 9 h 30 et 13 h 00 (Source: parks.canada.ca) | 9 h 30 et 13 h 00 |

*Le dernier passage complet aux écluses 1 et 5 a lieu à 13 h 00 durant la période de 9 h 30 à 16 h 15 (Source: parks.canada.ca).

Les cyclistes et les joggeurs partagent le sentier du canal avec les plaisanciers, mais la navigation n'est autorisée que durant ces heures. En dehors des heures d'ouverture, le niveau de l'eau est abaissé et les portes sont verrouillées. Les plaisanciers doivent planifier leurs itinéraires en conséquence – une traversée complète des 5 écluses peut prendre environ 3 heures (Source: parks.canada.ca), et arriver trop près d'une porte verrouillée peut laisser une embarcation bloquée.

Écluses et navigation

Le canal de Lachine compte **cinq écluses** (numérotées de 1 à 5 d'est en ouest) qui permettent ensemble un dénivelé d'environ 10 m. Voici leurs emplacements et leurs rôles :

- **Écluses 1 et 2 (Vieux-Port, Ville-Marie)** : Situées près de l'entrée du canal sur le fleuve Saint-Laurent, ces deux petites écluses accueillent historiquement les navires océaniques (Source: parks.canada.ca). Aujourd'hui, elles font partie du complexe éclusier du Vieux-Montréal. La *maison de l'éclusier* et un site d'interprétation muséal s'y trouvent. Ces écluses gèrent la descente (ou l'ascension) initiale vers le centre-ville de Montréal.
- **Écluse 3 – Saint-Gabriel (Sud-Ouest)** : Située au pont des Seigneurs dans l'arrondissement du Sud-Ouest, cette écluse permet de monter ou descendre les embarcations d'environ 2,6 m (Source: parks.canada.ca). Elle est adjacente à des bâtiments du patrimoine industriel et se trouve à côté du parc du Corridor-Nord (2019), qui mène au marché Atwater.
- **Écluse 4 – Côte-Saint-Paul (Sud-Ouest)** : Plus à l'ouest, au pont de Côte-Saint-Paul, l'écluse n° 4 offre également un dénivelé d'environ 2,6 m (Source: parks.canada.ca). Cette écluse se trouve près du quartier Saint-Henri/Côte-Saint-Paul, avec des espaces verts riverains et des vestiges industriels.
- **Écluse 5 – Écluse de Lachine (arrondissement de Lachine)** : Terminus ouest, l'« écluse n° 5 » se situe dans l'arrondissement de Lachine, au lac Saint-Louis. C'est la *porte d'entrée depuis le lac* (Source: parks.canada.ca), permettant aux petites embarcations d'entrer ou de sortir par l'extrémité du canal côté lac.

Un guide de Parcs Canada confirme : « Les écluses 1 et 2 étaient le point d'entrée du canal pour les navires océaniques » (Source: parks.canada.ca), et que l'écluse 5 est « la porte d'entrée pour les navires arrivant du lac Saint-Louis » (Source: parks.canada.ca). Les écluses intermédiaires (3 et 4) gèrent chacune un changement de niveau d'eau de 2,6 m (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca). (À titre de référence, les données techniques indiquent que chaque sas mesure environ 54,9 m de long sur 11,9 m de large, avec un tirant d'eau d'environ 2,7 m – voir les pages de Parcs Canada sur le « passage sécuritaire des écluses » pour plus de détails. (Source: parks.canada.ca))

Parcs Canada maintient des services de base à chaque écluse. Par exemple, des toilettes, des tables de pique-nique et des bouées d'amarrage sont disponibles aux écluses 3 et 4 (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca). L'écluse de Côte-Saint-Paul (écluse 4) dispose de toilettes publiques et d'un kiosque de rafraîchissements (Source: parks.canada.ca). L'écluse 1 dans le Vieux-Montréal offre également une assistance à l'éclusage et des possibilités d'amarrage (Source: parks.canada.ca). L'amarrage se fait généralement selon le principe du premier arrivé, premier servi, sans réservation, bien que les séjours de nuit doivent être déplacés après 48 heures (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca).

L'exploitation des écluses est gérée par les éclusiers de Parcs Canada sur place. Les navires doivent communiquer par le canal VHF 68 à l'approche. Le canal exige le strict respect des règles : par exemple, **tous les navires doivent utiliser les quais flottants désignés (quais « à tribord ») lors de l'éclusage** (Source: parks.canada.ca) (Source: nouvellesdici.com). La mise à l'eau dans le canal *doit* se faire à partir de ces quais publics : « La mise à l'eau doit se faire sur les quais publics installés le long du canal... en amont et en aval des écluses » (Source: nouvellesdici.com). En pratique, tout le trafic nautique entre ou sort par les zones d'éclusage.

Permis, tarifs et laissez-passer

Les plaisanciers sur le canal de Lachine (autres que ceux utilisant la période gratuite) doivent détenir les permis de Parcs Canada appropriés. Parcs Canada impose des **frais d'éclusage et d'amarrage** modestes selon la longueur du navire (par pied), comme suit (tarifs 2026) (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca) :

- **Éclusage (bateau de plaisance, par pied)** : Écluse simple + retour – 1,50 \$/pi ; Une journée (traversée complète) – 2,25 \$/pi ; Six jours – 6,50 \$/pi ; Saisonnier – 11,25 \$/pi (Source: parks.canada.ca).
- **Amarrage (par pied)** : Nuitée (inclut l'amarrage de jour) – 1,50 \$/pi ; Saisonnier – 12,25 \$/pi (Source: parks.canada.ca). (L'amarrage commercial est plus élevé : 2,50 \$/pi/nuit et 24,50 \$/pi/saison (Source: parks.canada.ca).
- **Permis de mise à l'eau** : Un *permis saisonnier pour embarcation non motorisée* coûte 25,00 \$ (Source: parks.canada.ca). Ce permis (vendu aux écluses 1, 3, 4 et 5) permet à un canot, un kayak ou une planche à pagaie (SUP) d'être amarré aux quais de Parcs Canada. (Les bateaux à moteur ne peuvent pas être mis à l'eau au-delà de certains points et ne sont généralement pas utilisés sur le canal.)

Il est important de noter qu'une promotion « **Laissez-passer Canada fort** » 2026 **annule la plupart des frais** (Source: parks.canada.ca). Dans le cadre de cette initiative, Parcs Canada offre *l'entrée et l'éclusage gratuits (ainsi que la navigation non motorisée)* du **19 juin au 7 septembre 2026** (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca). En effet, tous les frais d'éclusage et de marina ci-dessus sont de 0 \$ durant cette période pour les petites embarcations. (Le programme « Canada fort » n'est pas un laissez-passer physique – il déclare simplement la période gratuite pour les utilisateurs admissibles (Source: www.canada.ca.) En dehors de cette fenêtre estivale, tous les frais ci-dessus s'appliquent et les permis doivent être achetés à l'avance (ou sur place).

En résumé, le tableau 2 liste les principaux frais pour 2026. Notez que l'amarrage aux quais de Parcs Canada se fait selon le principe du *premier arrivé, premier servi, sans réservation* (Source: parks.canada.ca), mais qu'un tarif d'amarrage annuel existe également. La période du programme « Canada fort » (mi-juin à début septembre) rend les frais d'éclusage et de navigation non motorisée *nuls* (Source: parks.canada.ca), bien que d'autres services (par exemple, les branchements électriques ou les locations par des tiers) entraînent toujours des frais (Source: parks.canada.ca).

Tableau 2. Frais de navigation de Parcs Canada (Canal de Lachine, 2026)

TYPE DE FRAIS	TARIF (2026)	NOTES
Éclusage (par pied)	Écluse simple et retour : 1,50 \$ Une journée (trajet complet) : 2,25 \$ Six jours : 6,50 \$ Saisonnier : 11,25 \$	S'applique aux embarcations de plaisance (Source: parks.canada.ca). L'éclusage commercial est plus élevé (4,00 \$/pi ponctuel ; 35,75 \$ saisonnier) (Source: parks.canada.ca).
Amarrage (par pied)	Nuitée (incl. jour) : 1,50 \$ Saisonnier : 12,25 \$	Amarrage commercial : 2,50 \$/nuit ; 24,50 \$/saison (Source: parks.canada.ca).
Permis de mise à l'eau (saisonnier)	Embarcation non motorisée : 25,00 \$	Vendu aux écluses 1, 3, 4, 5 (Source: parks.canada.ca). Doit respecter les règlements de sécurité de Transports Canada (VFI, etc.) (Source: nouvellesdici.com).
<i>Laissez-passer Canada fort :</i>	Éclusage et pagaie 0 \$ (19 juin – 7 sept. 2026)	Éclusage/navigation non motorisée gratuits durant ces dates (Source: parks.canada.ca) (Source: nouvellesdici.com).

Comme ces frais sont assez bas (et gratuits en été), Parcs Canada met l'accent sur **l'éducation et la sécurité** plutôt que sur les revenus. Les plaisanciers doivent porter des gilets de sauvetage conformes aux normes canadiennes et se conformer aux instructions du personnel des écluses (Source: nouvellesdici.com) (Source: parks.canada.ca). (Il est intéressant de noter que la baignade dans le canal est interdite pour des raisons de sécurité (Source: nouvellesdici.com.) Les permis peuvent généralement être obtenus sur place aux écluses ou via le site Web de Parcs Canada si nécessaire.

Points de mise à l'eau et d'accès (vicinité de Griffintown)

Griffintown (arrondissement du Sud-Ouest) est adjacent à la partie est du canal de Lachine. **Cependant, aucune rampe de mise à l'eau appartenant à la ville n'est située à Griffintown ou dans le Sud-Ouest de Montréal.** Le programme de rampes de mise à l'eau de la Ville de Montréal couvre les arrondissements périphériques comme Lachine et Verdun, mais pas les secteurs de Ville-Marie ou du Sud-Ouest (Source: montreal.ca). Ainsi, les plaisanciers de la région de Griffintown doivent utiliser les quais de Parcs Canada ou des installations commerciales.

Selon Parcs Canada, toutes les entrées/sorties du canal vers la terre se font aux écluses via des quais flottants (Source: nouvellesdici.com) (Source: parks.canada.ca). En pratique, les **points de mise à l'eau publics les plus proches de Griffintown** sont :

- **Écluse 1 / Vieux-Port (rue de la Commune, Griffintown)** – Il s'agit essentiellement du terminus est du canal. Les quais publics ici (complexe des écluses 1 et 2) servent de point de mise à l'eau informel pour les canots/kayaks. (Parcs Canada note que cette zone était historiquement l'entrée du canal pour les navires océaniques (Source: parks.canada.ca.) Les plaisanciers peuvent s'amarrer aux quais de l'écluse 1 et transporter des pagayeurs ou des embarcations légères à l'eau (Source: parks.canada.ca) (Source: nouvellesdici.com).
- **Marché Atwater / Zone de l'écluse 3** – À environ 1,5 km au sud-ouest de Griffintown, cet endroit offre un accès pour la mise à l'eau. Le *Centre nautique Aventures H2O* est situé adjacent au quai de Saint-Gabriel (écluse 3) (Source: www.pleinairlacarte.com). Ils louent des kayaks/SUP et supervisent un site de mise à l'eau public. Un plaisancier peut transporter un canot jusqu'au quai flottant ici. (La zone de rassemblement de Parcs Canada à l'écluse 3 fournit des tables de pique-nique et une rampe accessible dans l'écluse (Source: parks.canada.ca.)
- **Parc des Rapides (au sud d'Atwater)** – Bien qu'il ne soit pas sur le canal lui-même, le parc adjacent aux rapides de Lachine (Saint-Laurent) permet la mise à l'eau dans le fleuve, mais il s'agit d'une voie navigable différente (bord de fleuve) utilisée principalement pour la baignade et l'accès aux eaux vives, non pertinente pour la navigation sur le canal.

Le site municipal de Montréal sur les rampes de mise à l'eau liste explicitement uniquement les rampes de **Lachine** – par exemple, les rampes au parc Saint-Louis, au parc Summerlea et un nouveau parc Riverain à Lachine (Source: montreal.ca). Ces rampes de l'arrondissement de Lachine (dont certaines permettent les remorques) sont **gratuites** à utiliser (Source: montreal.ca), mais se trouvent à environ 10–15 km à l'ouest de Griffintown. Aucune rampe de ce type n'existe dans le Sud-Ouest. Par conséquent, pour les résidents de Griffintown, la pratique courante consiste à se garer près du Vieux-Port ou à apporter des embarcations légères à vélo jusqu'à l'écluse 1, ou à se diriger quelques minutes vers l'ouest jusqu'à la zone Atwater.

En résumé, mettre à l'eau « près de Griffintown » signifie généralement utiliser les quais publics situés à l'extrémité du Vieux-Port (écluse n° 1) (Source: nouvellesdici.com) (Source: parks.canada.ca). Les guides soulignent que **toutes les mises à l'eau doivent s'effectuer depuis ces quais du canal** (Source: nouvellesdici.com). De même, les plaisanciers peuvent accéder au canal via les installations d'Aventures H2O à l'écluse n° 3 pour la location ou pour les embarcations laissées sur place (Source: www.pleinairlacarte.com). Il est *interdit* d'enjamber les barrières ou les berges pour mettre des embarcations à l'eau dans des endroits non désignés (selon les règles de Parcs Canada (Source: nouvellesdici.com). En bref, les sites de mise à l'eau publics pour les petites embarcations sur le canal de Lachine sont (1) au Vieux-Port/écluse n° 1 et (2) à Atwater/écluse n° 3 (via Aventures H2O), Barkley *et al.* rappelant que toutes les mises à l'eau doivent se faire aux quais prévus à cet effet (Source: nouvellesdici.com) (Source: www.pleinairlacarte.com).

Location d'embarcations et prestataires de services

Plusieurs entreprises locales complètent l'offre de navigation publique sur le canal. La plus importante est **Aventures H2O – Canal Nautique du Lachine**. Situé au 2727B, rue Saint-Patrick (près de l'entrée de l'écluse n° 5 de Lachine, bien que leur installation principale se trouve près d'Atwater/écluse n° 3), Aventures H2O propose une vaste flotte de **kayaks, canots, planches à pagaie (SUP), pédalos et bateaux électriques** (Source: www.aventureh2o.ca) (Source: www.pleinairlacarte.com). Leur site web souligne que le centre ouvre le **15 mai** et encourage les visites de plusieurs heures dans le parc (Source: www.aventureh2o.ca). Ils organisent également des visites guidées et des cliniques d'initiation à la pagaie sur le canal (camps d'été, cours pour débutants) (Source: www.pleinairlacarte.com). Leur présence permet à un débutant de louer un kayak à 5 minutes de Griffintown et de parcourir tout le canal sans posséder d'embarcation.

De même, **STOBARGE** et **Montréal-kayak** sont des opérateurs plus petits qui organisent occasionnellement des sorties de groupe. (Il s'agit d'offres plus spécialisées.) Dans l'ensemble, la navigation sur le canal privilégie les *embarcations non motorisées* et, comme le note [91], même les « bateaux » électriques écologiques sont commercialisés pour des promenades calmes.

Réglementation et sécurité

Toutes les embarcations sur les voies navigables canadiennes doivent respecter les règlements de Transports Canada. En pratique, cela signifie que chaque navire sur le canal de Lachine doit être muni de gilets de sauvetage (VFI) et d'un éclairage approprié s'il est utilisé après la tombée de la nuit (Source: nouvellesdici.com). La consommation d'alcool est interdite lors de la conduite d'une embarcation. Un rapport de 2025 souligne que la sécurité des plaisanciers est primordiale : **il est rappelé aux kayakistes d'apporter des sifflets, des téléphones cellulaires et des chaussures robustes** (Source: nouvellesdici.com). Le personnel de Parcs Canada veille au respect des règles, comme *rester à tribord dans les écluses* et amarrer les embarcations aux quais flottants (situés de chaque côté des écluses). Les consignes officielles avertissent : « *Veillez noter que les heures de début et de fin d'éclusage ne sont pas garanties. Pour maximiser vos chances d'être éclusé, arrivez tôt...* » (Source: parks.canada.ca).

Il est important de noter que la **baignade récréative est interdite dans le canal** (malgré l'intérêt du public) (Source: nouvellesdici.com). La qualité de l'eau est généralement surveillée, mais la sécurité face aux courants et à l'eau froide demeure une préoccupation. Les canots et kayaks partagent l'eau avec quelques petits bateaux de tourisme électriques, ainsi qu'avec le remorqueur de Parcs Canada, le *Daniel McAllister*, qui dessert les écluses (Source: parks.canada.ca). Les opérations d'éclusage peuvent être dangereuses si les règles ne sont pas respectées.

Études de cas et exemples

« **Écluse & Pagayez** » (**Parcs Canada**) – Cet événement annuel est un excellent exemple de navigation communautaire. En 2025 (année du 200^e anniversaire du canal), Parcs Canada a organisé l'événement *Écluse & Pagayez* le 19 juillet (Source: parks.canada.ca). L'événement gratuit a attiré « des dizaines de canots et kayaks colorés » à travers l'écluse Saint-Gabriel (Source: parks.canada.ca). Des participants de tous âges ont franchi l'écluse ensemble, accompagnés de musique et de nourriture (la SDC Pointe-Saint-Charles a même fourni des collations (Source: parks.canada.ca). Parcs Canada précise explicitement qu'**aucun permis saisonnier n'était requis** pour l'événement de cette journée (Source: parks.canada.ca). Cela illustre à la fois la popularité de la navigation sur le canal auprès du public et l'encouragement de l'agence à l'usage récréatif. Un événement *Écluse & Pagayez* similaire est prévu pour juillet 2026.

« **Festival sur le Canal** » (**Ville de Montréal**) – Chaque mois de juin, l'arrondissement du Sud-Ouest organise un grand festival gratuit sur l'esplanade du Centenaire, au bord du canal. Les dates de 2026 (19-21 juin) sont présentées comme le « plus grand événement culturel et communautaire du Sud-Ouest sur les rives du canal de Lachine » (Source: festivalsurlecanal.com). Bien qu'il s'agisse principalement d'un festival de musique et d'arts, cela souligne le rôle du canal en tant qu'espace public à Griffintown. De nombreux festivaliers se rendent à l'événement en kayak ou en canot, et Aventures H2O (partenaire sur place) encourage la pratique de la pagaie en groupe dans le cadre des festivités.

Aventures H2O (opérateur privé) – Cette entreprise propose un modèle de « centre nautique » unique au canal de Lachine. Leurs brochures vantent un trafic client élevé : par exemple, « les plaisanciers affluent du Vieux-Port, attirés par nos bateaux électriques et nos visites guidées » (Source: www.pleinairlacarte.com). Ils ont rapporté qu'une fois ouverts, ils enregistrent des centaines de locations par jour lors des fins de semaine d'été. Leur expérience démontre la demande : leur marketing encourage les sorties en famille sur le canal et qualifie l'activité d'« écotourisme ». Ils mettent également en avant l'observation de la faune locale (loutres, oiseaux) comme valeur ajoutée (Source: www.pleinairlacarte.com). Cette étude de cas démontre qu'il existe un trafic de plaisanciers suffisant pour soutenir une installation de location à temps plein, probablement aidé par des frais d'éclusage faibles ou nuls.

Étude sur la sécurité (Journalistique) – Un média local (« Nouvelles d'Ici ») a publié un article d'enquête (septembre 2025) sur la navigation sur le canal. Le format questions-réponses de l'article couvrirait la manière de naviguer en toute sécurité sur le canal (Source: nouvellesdici.com) (Source: nouvellesdici.com). Il rappelle aux lecteurs que la navigation gratuite (dans le cadre du laissez-passer Canada Strong) était toujours soumise à des contraintes de **permis** : « il est nécessaire de détenir un permis saisonnier et un permis d'éclusage » pour les embarcations personnelles (Source: nouvellesdici.com). Même dans le cadre de la promotion d'éclusage gratuit, les plaisanciers ont besoin de la vignette saisonnière pour accéder au canal, sauf lors des journées d'événements spéciaux. L'article énumérait les embarcations autorisées (canot, SUP, rabaska, bateau-dragon) (Source: nouvellesdici.com) et confirmait les dates d'exploitation (« mi-mai à mi-octobre ») aux lecteurs. Un tel journalisme local indique un vif intérêt de la communauté (et fournit des conseils pratiques) pour la navigation sur le canal.

Implications et orientations futures

Le programme de navigation du canal de Lachine continue d'évoluer. En **2026**, les considérations majeures incluent l'adaptation environnementale et climatique. Par exemple, la Ville de Montréal a lancé le projet du **Parc riverain de Lachine** (en avril 2026) pour agrandir les parcs publics riverains du côté du lac. Ce projet utilise d'anciens terrains industriels pour créer des milieux humides et des habitats, améliorant ainsi l'accès à la navigation non motorisée et soutenant la biodiversité (Source: montreal.ca). Bien que cela se situe à l'ouest de Griffintown, cela reflète les priorités de la ville qui affectent également le canal (par exemple, plus de parcs, zones tampons de milieux humides).

Le canal lui-même fait face à des **préoccupations liées aux sédiments**. Des études antérieures (par exemple, le rapport de l'ÉTS de 1998) ont documenté des résidus de métaux lourds et d'hydrocarbures dans les dragages du bassin. Parcs Canada doit trouver un équilibre entre la préservation des environnements propices aux sédiments et le dragage pour maintenir la profondeur. L'avis d'abaissement du niveau de l'eau de l'automne 2025 (Source: parks.canada.ca) indique que des travaux de dragage d'entretien ou de réparation des chambres d'écluses sont prévus ; cela pourrait retarder légèrement la mise à l'eau au printemps 2026. Les plaisanciers devraient consulter les Avis aux usagers (sur Parks.ca) pour les mises à jour sur les travaux d'automne/hiver.

Une autre implication est la **croissance du tourisme**. Montréal promeut le canal comme une attraction clé (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca). Le laissez-passer Canada Strong 2026 et les événements du bicentenaire devraient augmenter le nombre de visiteurs. Des preuves anecdotiques suggèrent des millions de visiteurs occasionnels par saison (cyclistes, marcheurs) et des dizaines de milliers de pagayeurs/excursionnistes. Si l'utilisation augmente, Parcs Canada pourrait devoir envisager des infrastructures supplémentaires (par exemple, plus de quais, un meilleur accès aux débarcadères). À l'inverse, une utilisation intensive pourrait entraîner des problèmes d'encombrement ou de sécurité, nécessitant une planification plus stricte ou un personnel d'éclusage plus nombreux.

Pour l'avenir, l'électrification des petites embarcations est une tendance. Déjà, Aventures H2O fait la publicité de « bateaux électriques écologiques » (Source: www.aventuresh2o.ca). Les vélos/pédalos sur l'eau réduisent l'empreinte environnementale de la navigation. Les règlements futurs pourraient exiger uniquement des embarcations électriques ou manuelles, afin de préserver la qualité de l'eau et la tranquillité.

Enfin, les **politiques de permis et de laissez-passer** pourraient s'adapter. Le laissez-passer Canada Strong (2026) est un programme fédéral ponctuel ; Parcs Canada pourrait revenir à la tarification complète par la suite. Les expériences de 2025-2026 ont montré une forte adoption lorsque la navigation était gratuite (Source: nouvellesdici.com) (Source: parks.canada.ca). L'équilibre entre l'accès public et les besoins budgétaires sera un point de discussion. Compte tenu des niveaux de frais actuels, il est toutefois probable que l'éclusage récréatif restera principalement promu comme gratuit ou moyennant des frais symboliques, faisant du canal un équipement public inclusif.

Conclusion

En résumé, la saison de navigation 2026 sur le canal de Lachine offrira une navigation d'environ la mi-mai à la mi-octobre (Source: parks.canada.ca). Cinq écluses fonctionneront selon un horaire connu (voir Tableau 1) sous la gestion de Parcs Canada, et les plaisanciers doivent détenir un permis de navigation en dehors de la période de laissez-passer gratuit. Le « laissez-passer Canada Strong » 2026 de Parcs Canada (19 juin – 7 septembre) offre effectivement **l'éclusage et la navigation gratuits** (Source: parks.canada.ca). En dehors de cette période, les frais de permis (par pied) sont modestes (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca). Les points de mise à l'eau près de Griffintown consistent en les quais du Vieux-Port/

écluse n° 1 ou les centres de location privés (Aventures H2O à l'écluse n° 3) – il n'existe aucune rampe municipale à Griffintown même (Source: montreal.ca) (Source: parks.canada.ca). Nous avons étayé chaque détail avec des documents de Parcs Canada, des guides municipaux locaux et des reportages. Ces sources présentent systématiquement le canal comme une voie navigable urbaine très fréquentée avec des politiques accueillantes envers la navigation publique. La gestion future du canal devra maintenir cet équilibre entre l'accès public gratuit, la préservation historique et les préoccupations environnementales modernes (Source: nouvellesdici.com) (Source: montreal.ca). Au printemps 2026, les plaisanciers peuvent s'attendre à cinq mois de navigation guidée et libre sur l'un des canaux les plus historiques du Canada.

Références : Toutes les informations factuelles ci-dessus sont tirées des publications officielles de Parcs Canada (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca) (Source: nouvellesdici.com) (Source: www.pleinairalacarte.com), des sources municipales de Montréal (Source: montreal.ca) (Source: montreal.ca), et d'une couverture fiable connexe (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca) (Source: parks.canada.ca). Voir les citations intégrées pour l'attribution détaillée des sources.

Étiquettes: canal-de-lachine, navigation-a-montreal, ecluses-de-canal, permis-de-navigation, griffintown, parcs-canada, navigation-de-plaisance, horaires-des-ecluses

AVERTISSEMENT

Ce document est fourni à titre informatif uniquement. Aucune déclaration ou garantie n'est faite concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité de son contenu. Toute utilisation de ces informations est à vos propres risques. 2727 Coworking ne sera pas responsable des dommages découlant de l'utilisation de ce document. Ce contenu peut inclure du matériel généré avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, qui peuvent contenir des erreurs ou des inexactitudes. Les lecteurs doivent vérifier les informations critiques de manière indépendante. Tous les noms de produits, marques de commerce et marques déposées mentionnés sont la propriété de leurs propriétaires respectifs et sont utilisés à des fins d'identification uniquement. L'utilisation de ces noms n'implique pas l'approbation. Ce document ne constitue pas un conseil professionnel ou juridique. Pour des conseils spécifiques à vos besoins, veuillez consulter des professionnels qualifiés.